



**SMAEP du Pas des Bêtes**  
Syndicat Mixte d'Adduction  
d'Eau Potable du Pas des Bêtes  
Site Internet : [pasdesbetes.fr](http://pasdesbetes.fr)

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le

**SLO**

ID : 081-258100551-20221124-2022022-DE

République Française

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL

**du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes**

-----  
Séance du 24 novembre 2022

Date de convocation  
10.11.2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre à 10 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de LAGARRIGUE, sous la Présidence de Monsieur COLOM Vincent, Président.

Date affichage  
25.11.2022

Présent(e)s : Mmes CABROL Jacqueline, MADAULE Christiane, MM. AZAM Bernard, BATTUT Jean-Louis, BOULOGNE Fabrice, COLOM Vincent, GARRIGUES Jean-Pierre, GONÇALVES Manuel, LAVAGNE Jean-Paul, MATHIEU Francis, MONTAGNÉ François, PHILIPPOU Didier, RAYSSÉGUIER Christian, VAUTE Alain.

Nbre Délégué(e)s : 16  
En exercice : 16

Absent(e)s excusé(e)s : MM. MARCOU Philippe (procuration à M. GARRIGUES Jean-Pierre), CUCULLIÈRES David (procuration à M. PHILIPPOU Didier).

Présent(e)s : 14  
Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut délibérer.

M. Jean-Louis BATTUT a été élu Secrétaire de séance.

Délibération 2022-022

**Objet : Tarif de l'eau. Tarif progressif pour les usagers de type industriel ayant une consommation supérieure à 40 000 m<sup>3</sup>/an à compter du 01/01/2023.**

Par Délibération en date du 07/04/2021, le SMAEP DU PAS DES BÊTES avait instauré un tarif progressif pour les usagers de type industriel ayant une consommation supérieure à 40 000 m<sup>3</sup>/an.

Pour l'année 2023, il est proposé d'adopter :

- Un montant de l'abonnement (part syndicale) de 1300 €/an.

- Un tarif du m3 d'eau composé de 3 tranches (part syndica

- **Tranche 1 de 1 à 1000 m3 : 0,22 €/m3**
- **Tranche 2 de 1001 à 10 000 m3 : 0,27€/m3**
- **Tranche 3 de 10 001 m3 et plus : 0,34 €/m3**

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, se prononce favorablement à l'unanimité :**

- **Adopte** les nouveaux tarifs proposés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- **Charge** le Concessionnaire d'appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.  
Pour copie conforme



Le Président,

Vincent COLOM